



1ère demande titre de séjour étudiant

Par **mylson**, le **12/07/2016** à **12:53**

Bonjour.rnJ'aimerais que vous m'aidiez à trouver des réponses à certaines questions. Je suis arrivée en France avec ma mère et ma jeune soeur en 2013 avec un visa touristique. Je suis scolarisée depuis mon arrivée et j'ai même eu mon bac avec mention AB cette année sauf que ma mère a eu une oqtf en décembre 2015 parce qu'elle est pacsée avec un français et qu'ils n'avaient que 2 années de vie commune. Elle a fait une requête au tribunal et nous sommes toujours en attente. J'ai eu également mon inscription dans une école de commerce. Je suis passée à la préfecture demander un titre de séjour étudiant au mois de mars mais ils m'ont dit de retourner demander un visa long séjour dans mon pays. Ce que je n'ai pas envie de faire. Maintenant que j'ai mon bac, que j'ai une inscription, que je suis entrée en France avant mes 16 ans(15 ans et demie à l'entrée et aujourd'hui 18 ans et demie) et que je n'ai pas redoublé de classe, est-ce que je peux espérer avoir ce fameux titre étudiant malgré l'oqtf de ma mère. Je compte envoyer mon dossier en courrier recommandé puisqu'ils avaient refusé de le prendre quand je m'étais présentée à la préfecture avec le conjoint de ma mère. Est-ce que vous pensez que c'est une bonne idée? si je retourne dans mon pays étant donné que je devais me présenter au consulat au retour de mes vacances en 2013 et que je ne l'ai pas fait, pensez-vous qu'on puisse encore me donner un visa long séjour. Je vous en prie, s'il y'en a qui ont déjà eu ce genre de cas dites-moi ce que je dois faire. rnJe vous remercie d'avance pour vos réponses